Élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Bureau d'études Go Pub Conseil

RÉUNION DE PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC AUX PPA

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

Planning de la procédure :

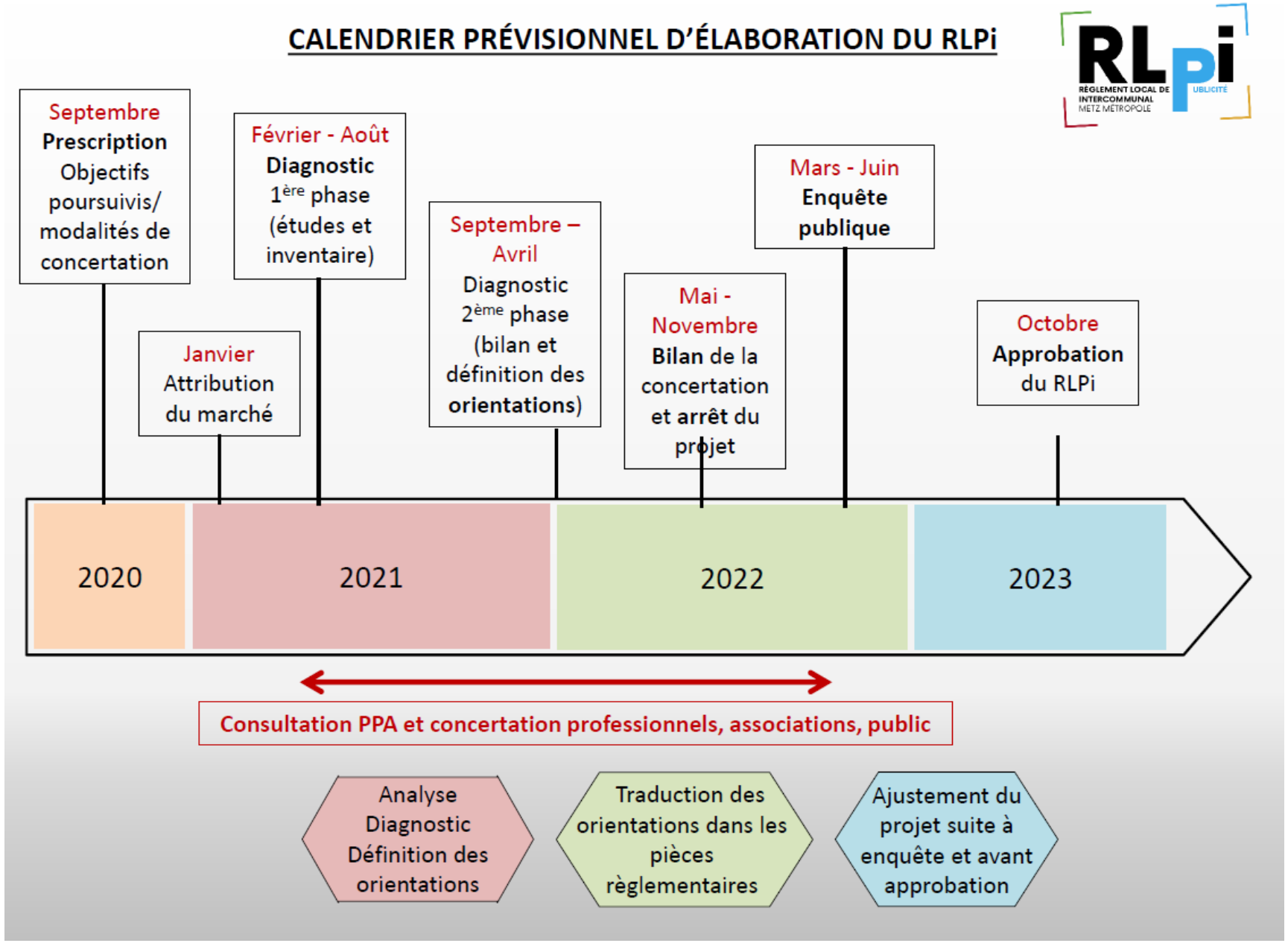

SOMMAIRE

1. Présentation du contexte rè glementaire
2. Éléments saillants du diagnostic des publicités et préenseignes
3. Éléments saillants du diagnostic des enseignes
4. 1 res pistes de réflexions pour le futur RLPi

Rappels initiaux du cadre de travail

#01

Rappel des définitions de la publicité extérieure

Constitue une enseigne toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative une activité qui s'y exerce. *(article L. 581-3-2° du Code de l'Environnement)*

Constitue une pré-enseigne toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée. *(article L. 581-3-3° du Code de l'Environnement)*

Constitue une publicité l'exclusion des enseignes et des pré-enseignes, toute inscription, forme ou image destinée informer le public ou attirer son attention, les dispositifs dont le principal objet est de recevoir les dites inscriptions, formes oui images étant assimilées des publicités. *(article L. 581-3-1° du Code de l'Environnement)*

#01

Quels liens entre le RLPi et les autres documents de planification ?

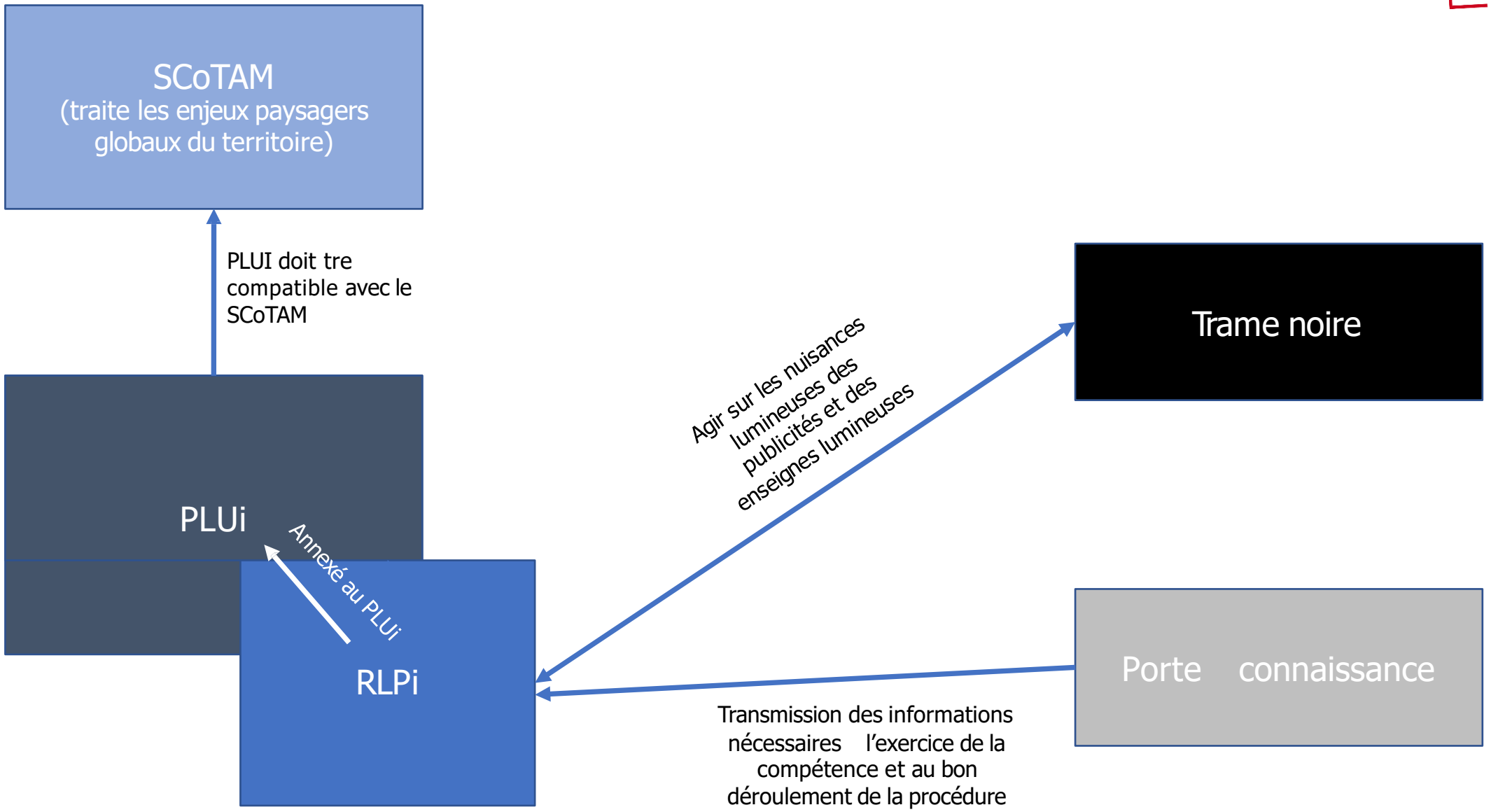

#01

Périm tres des ateliers de diagnostic territorial de la publicité extérieure

RLPi
RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL
EUROMÉTROPOLE DE METZ

Deux types de communes :

- *« les paysages ruraux »* comprenant les agglomérations <10 000 habitants hors de l'unité urbaine de Metz
- *« les paysages urbains »* regroupant les communes de l'unité urbaine de Metz quel que soit leur nombre d'habitants

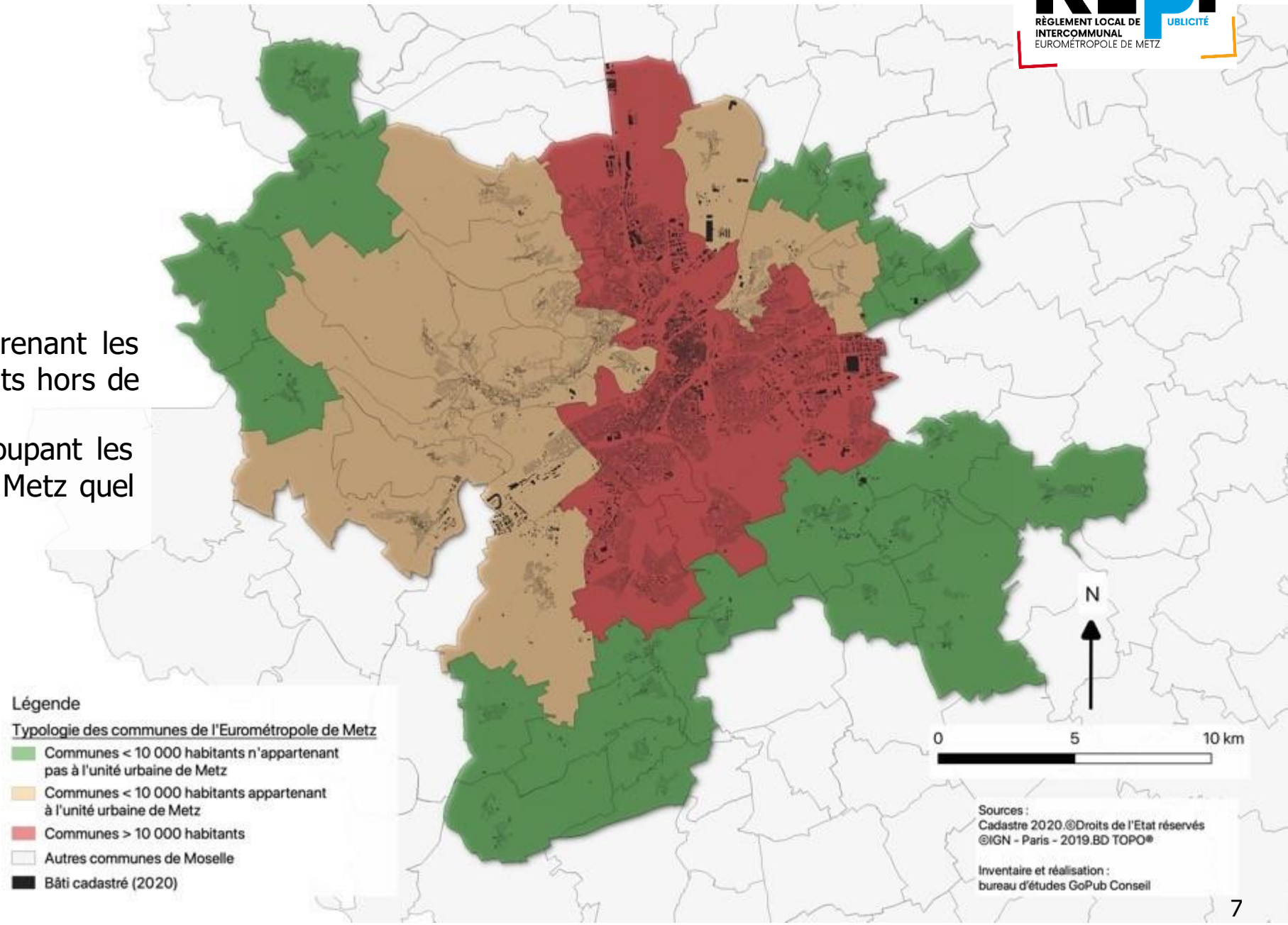

#01

Principales r gles nationales applicables en mati re de publicité/préenseigne selon la typologie de commune

	Agglomération < 10 000 habitants dans une unité urbaine < 100 000 habitants	Agglomération < 10 000 habitants dans une unité urbaine > 100 000 habitants	Agglomération > 10 000 habitants
Publicité (ou pré-enseigne) sur un mur ou une cl ture non lumineuse	surface ≤ 4 m² hauteur ≤ 6 m	surface ≤ 12 m² hauteur ≤ 7,5 m	surface ≤ 12 m² hauteur ≤ 7,5 m
Publicité (ou pré-enseigne) scellée au sol ou installée directement sur le sol non lumineuse	INTERDITE	surface ≤ 12 m² hauteur ≤ 6 m	surface ≤ 12 m² hauteur ≤ 6 m
B ches publicitaires et dispositifs de dimensions exceptionnelles	INTERDITES	INTERDITES	AUTORISÉES
Publicité lumineuse éclairée par projection ou transparence	INTERDITE	R gles de la publicité non lumineuse Extinction entre 1h et 6h	R gles de la publicité non lumineuse Extinction entre 1h et 6h
Publicité lumineuse autre qu'éclairée par projection ou transparence (notamment numérique)	INTERDITE	INTERDITE	surface ≤ 8 m² hauteur ≤ 6 m Extinction entre 1h et 6h
Micro-affichage publicitaire	Surface unitaire ≤ 1 m² Surface cumulée ≤1/10 me de la surface de la devanture dans la limite de 2 m²		
Publicité apposée sur b che de chantier	Saillie par rapport l'échafaudage nécessaire aux travaux ≤0,50 m Durée de l'affichage ≤durée effective d'utilisation de l'échafaudage Surface unitaire ≤ 50% de la surface totale de la b che de chantier		

#01

Interdictions absolues générales de publicité - Dérogation impossible dans le RLPi

Sur un mur ou une clôture non aveugle

Sur les équipements publics relatifs à la circulation

Sur les poteaux de transport et de distribution d'électricité

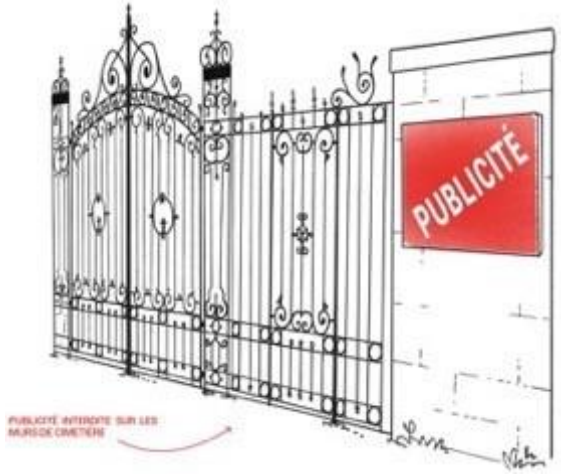

Sur les murs de cimetières

Sur les arbres

#01

Interdictions absolues de publicité liées au patrimoine applicables sur le territoire métropolitain

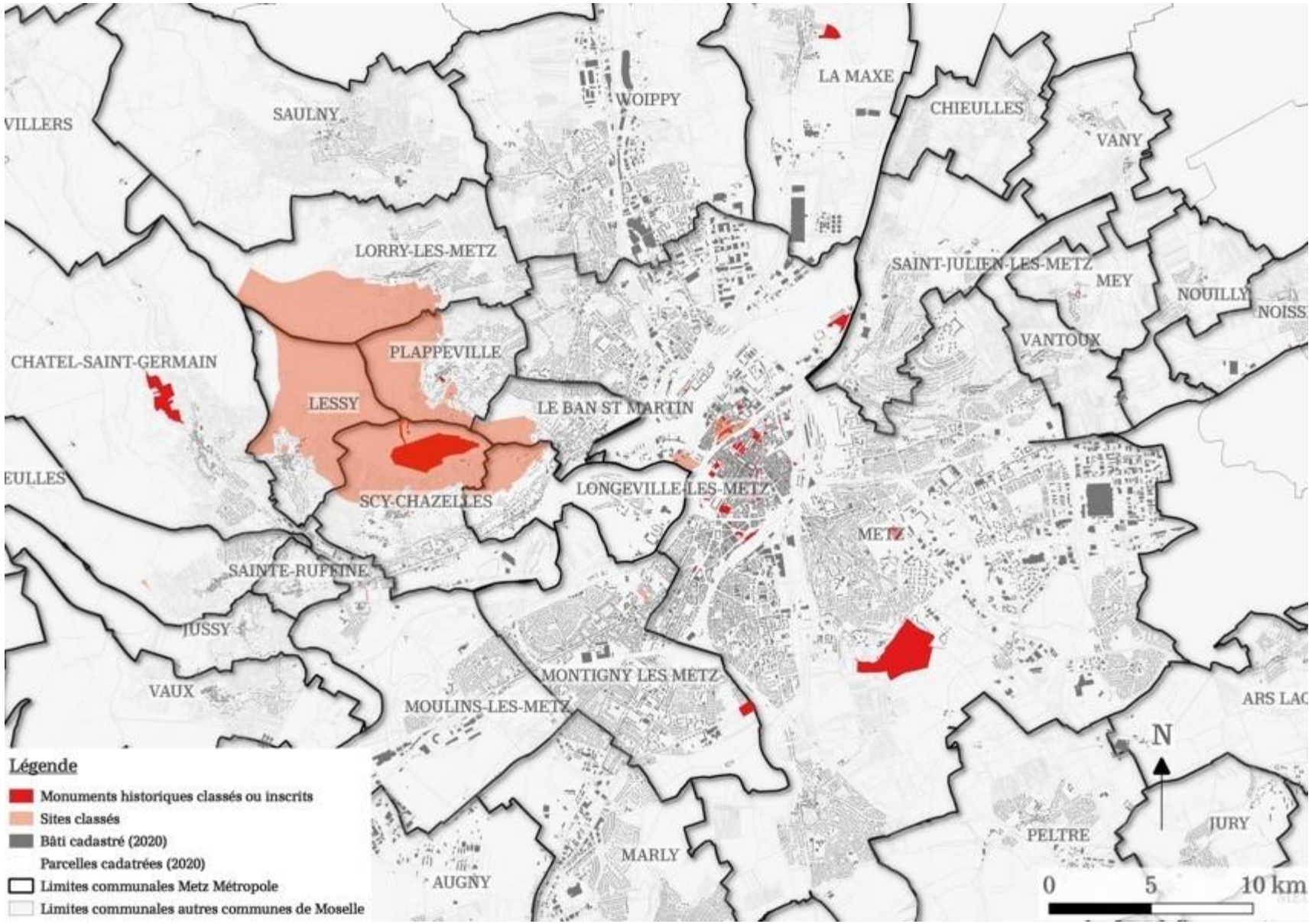

Interdiction absolue de toute publicité de quelle que soit son type :

- sur les 133 monuments historiques classés ou inscrits (23 communes concernées) ;
- dans les 5 sites classés (9 communes concernées dont 6 sur Mont Saint Quentin et ses abords) ;
- *éventuellement sur des immeubles présentant un caractère esthétique, historique ou pittoresque par arrêté municipal après avis de la CDNPS*.

Interdiction absolue de publicité scellée au sol ou installée directement sur le sol dans les EBC et les zones naturelles des PLU en vigueur (et futur PLUi)

➔ L'élaboration d'un RLPi ne permet pas de déroger ces interdictions qui demeurent nationalement absolues

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

#01

Interdictions relatives de publicité liées au patrimoine applicables sur le territoire métropolitain

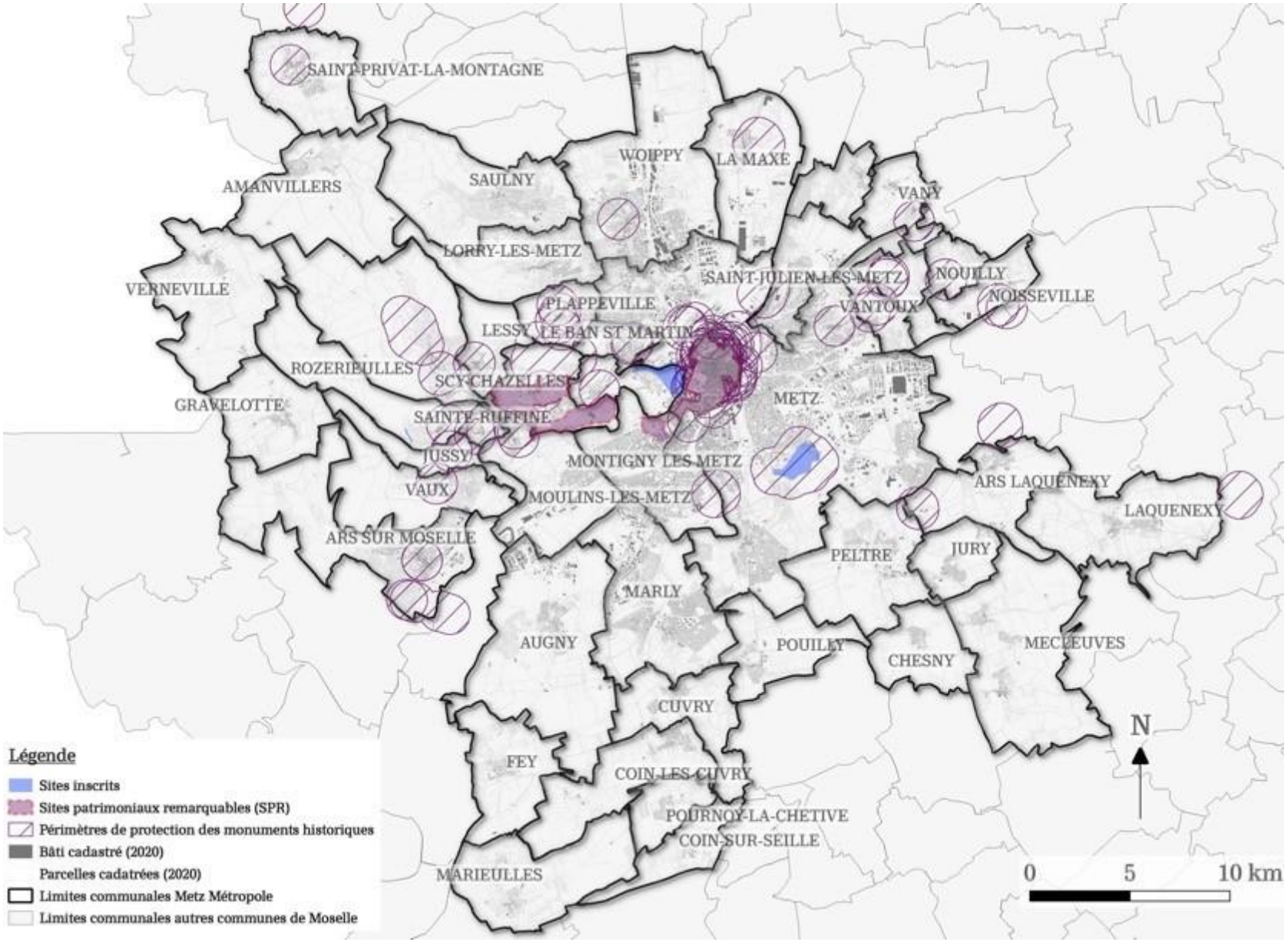

Interdiction relative de toute publicité :

- dans les périmètres de protection aux abords des monuments historiques y compris ceux-ci prenant naissance hors de la Métropole ;
- dans les 4 SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables concernant 3 communes) ;
- dans les 7 sites inscrits recensés sur 5 communes du territoire métropolitain ;
- dans le Parc Naturel Régional (PNR) de Lorraine (concerne 5 communes) ;
- dans les éventuels sites Natura 2000.

➔ Le RLP peut déroger ces interdictions par exemple pour permettre la conservation ou l'installation de mobilier urbain support accessoire de publicité (abribus ou sucettes)

#01

RLP en vigueur sur le territoire

Etat actuel des RLP

- 3 RLP « *grenelisés* »
- 9 communes avec des RLP antérieurs la loi Grenelle (caduque en juillet 2022)
- 32 communes sans RLP = r gles nationales qui s'appliquent

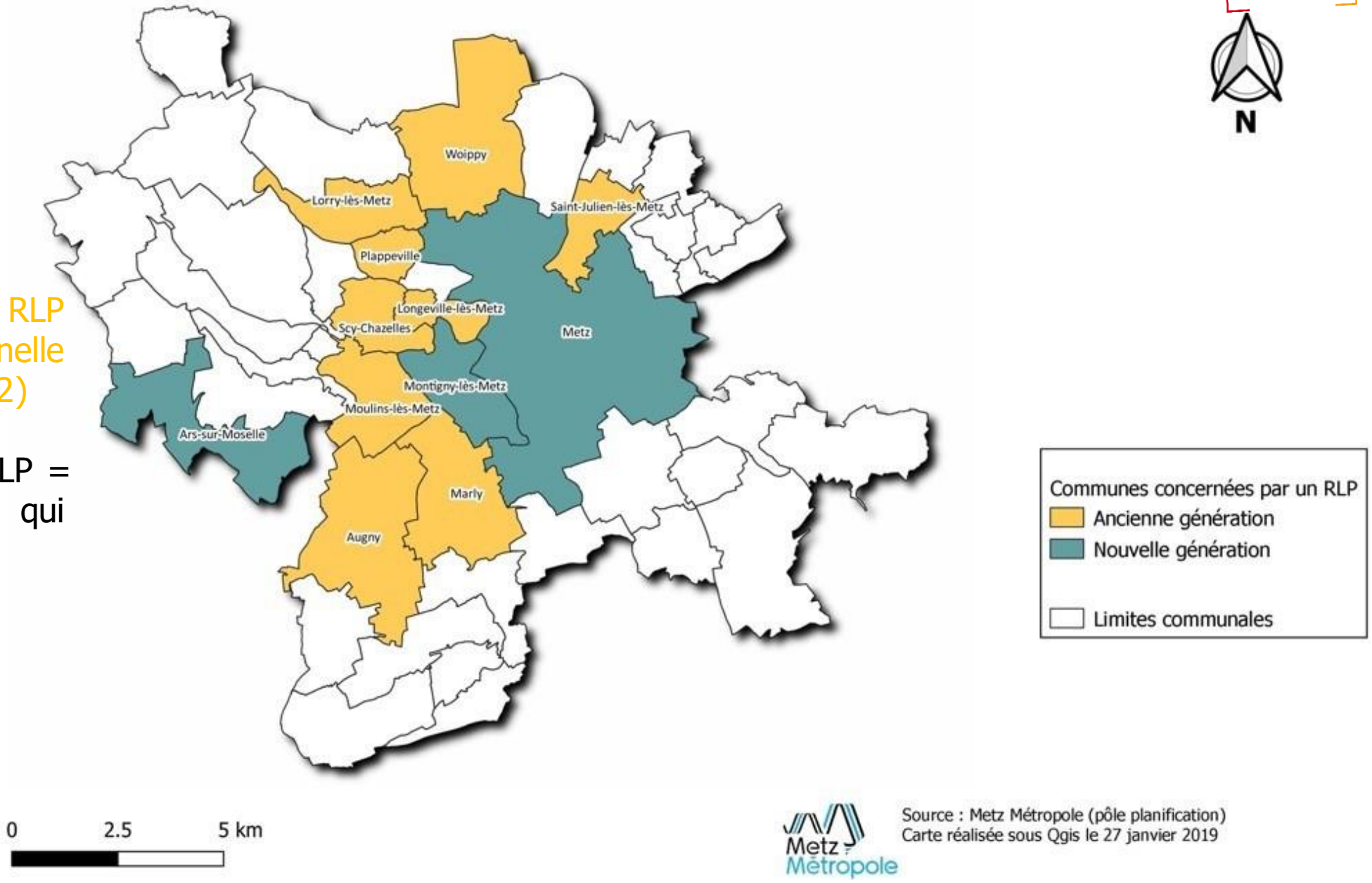

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

Éléments saillants du diagnostic des publicités et préenseignes

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

#02

Répartition des publicités et pré-enseignes sur le territoire métropolitain

615

SUPPORTS RECENSÉS SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

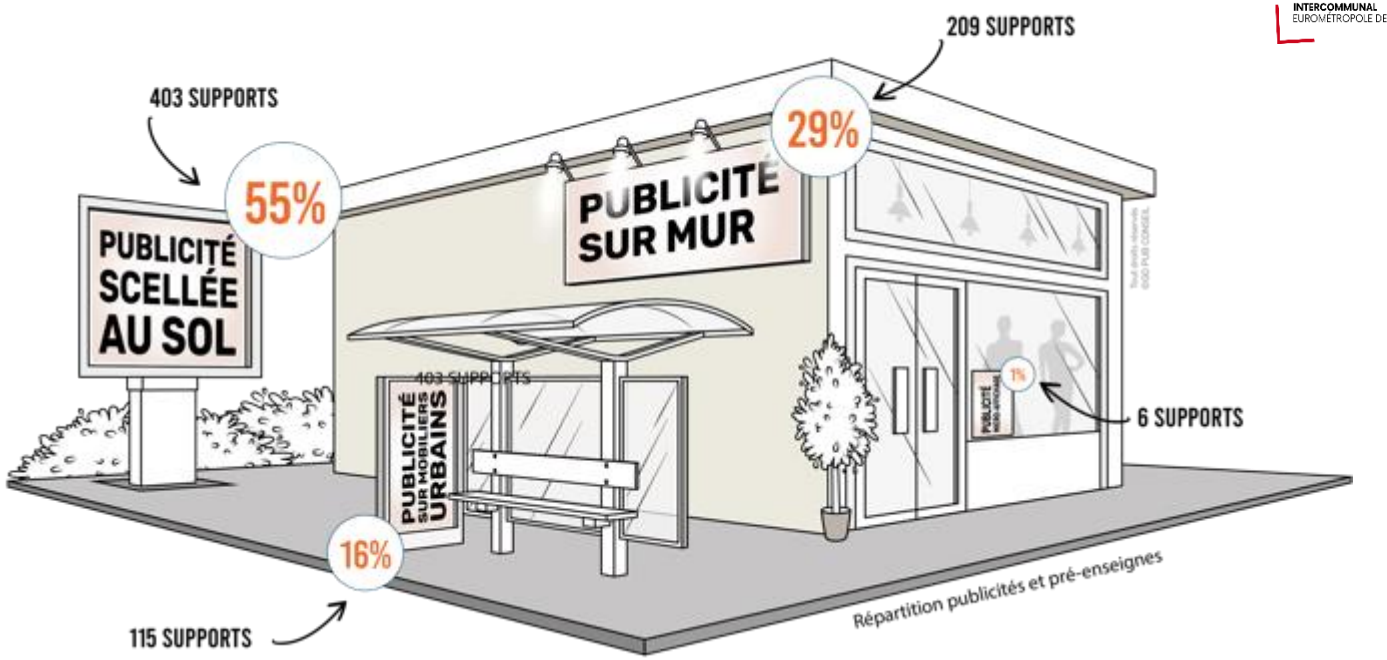

82%

INFRACTIONS AU CODE DE L'ENVIRONEMENT

ABSENCE DE PUBLICITÉS ET PRÉ ENSEIGNES

➔ Sur les communes de Chesny, Chieulles, Coin-sur-seille, Mey, Plappeville, Vantoux, Vaux.

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

#02

Répartition des publicités et pré-enseignes sur le territoire métropolitain

➔ Une pression publicitaire forte au cœur de la ville centre de la métropole, le long des principaux axes structurants et aux abords des zones d'activités économiques importantes.

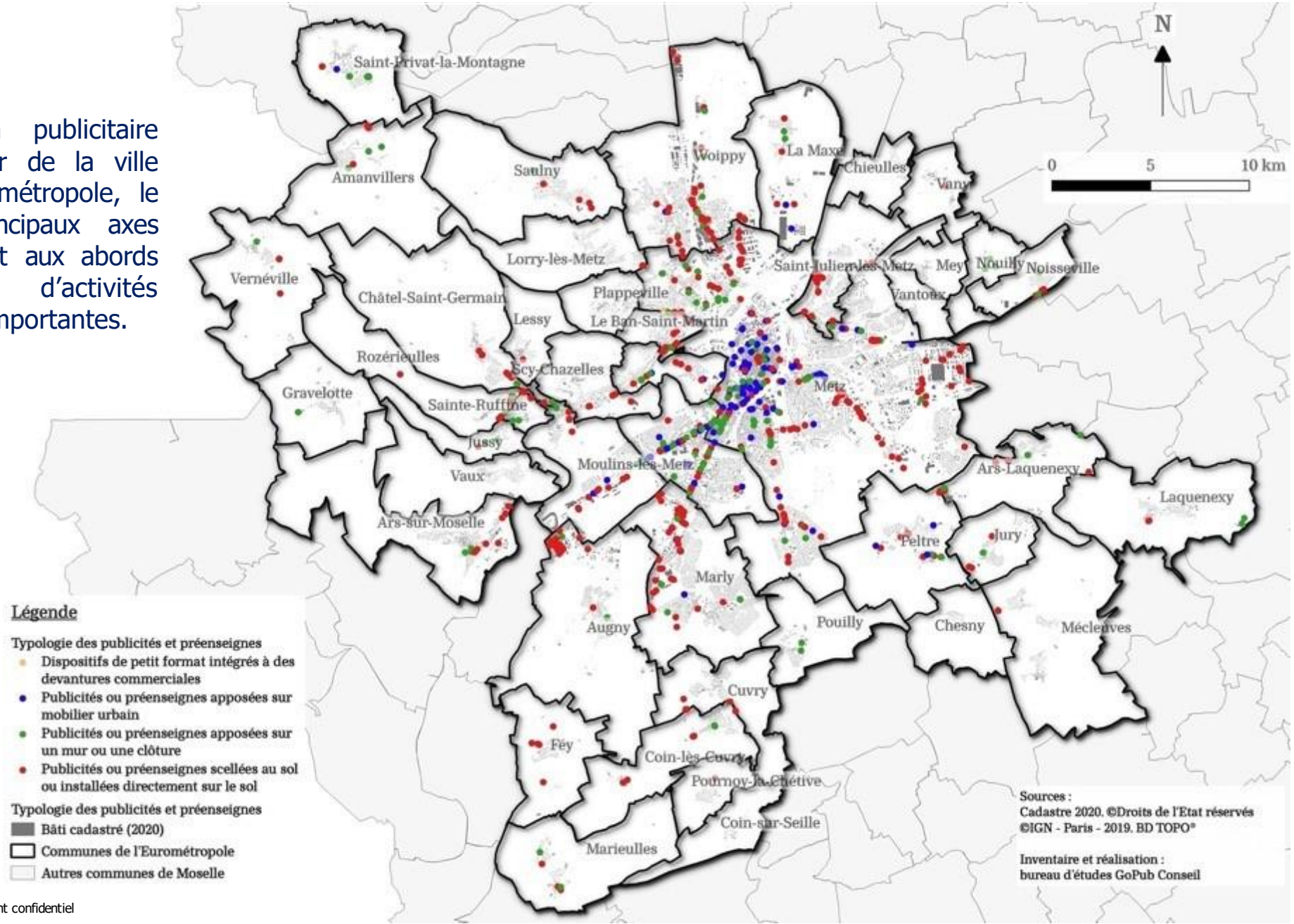

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

#02

Les publicités et pré-enseignes apposées sur mobilier urbain

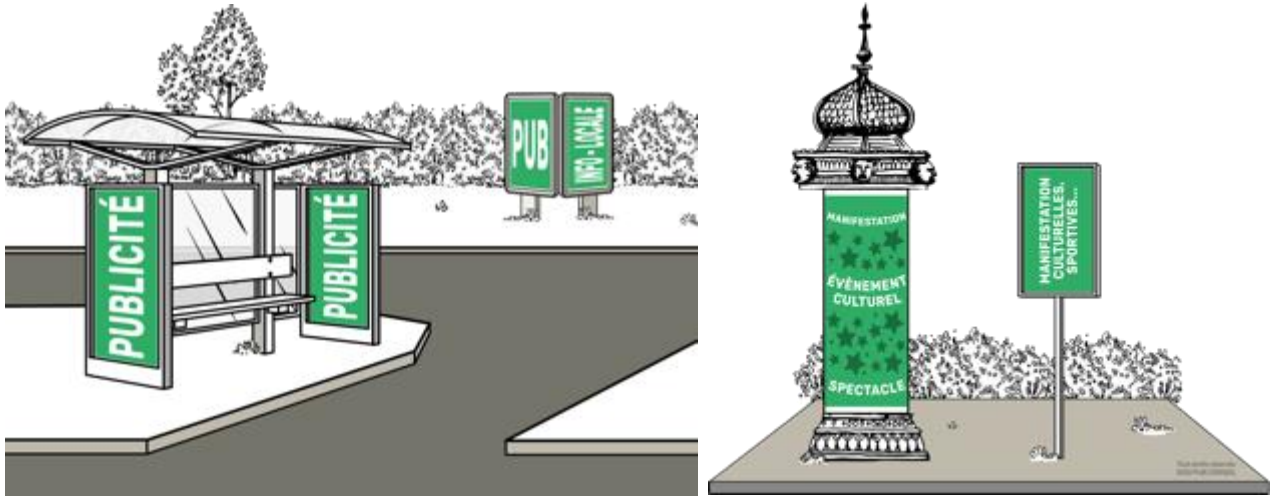

4 typologies de mobilier urbain supportant de la publicité

Publicités apposées sur des abribus et sur mât porte-affiche Metz

Localisation :

➔ Principalement à Metz et dans les communes de la 1ère couronne de l'Eurométropole ;

➔ Une présence dans le centre-ville de Metz

Publicités apposées sur des mobiliers urbains d'infos locales (8 m² et 2 m² Metz)

Enjeux / pistes et de réflexion :

- Réflexion sur une dérogation dans les secteurs patrimoniaux ;
- Possibilité d'encadrer le format et la densité (principalement du 2m² avec quelques supports de grand format (8m²)).

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

#02

Les publicités et pré-enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol

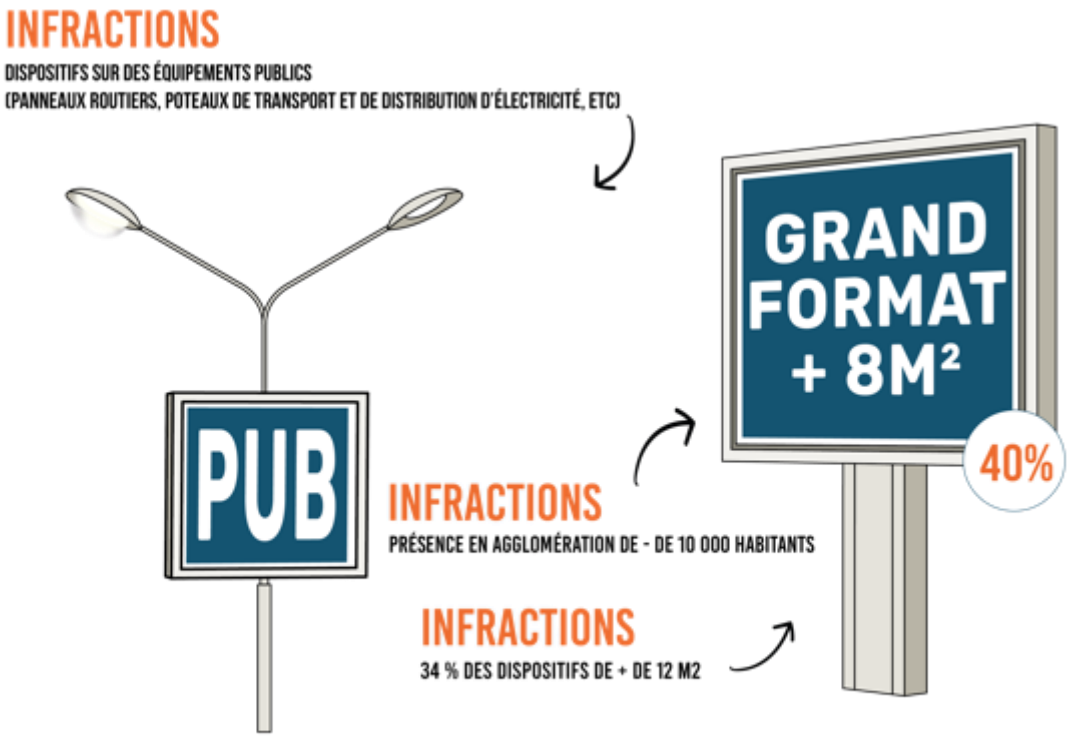

Publicités scellées au sol de +de 12 m2 au Ban Saint-Martin et à Metz

Localisation :

➔ Le long des axes structurants et zones d'activités.

Enjeux / pistes et de réflexion :

- Une forte concentration de dispositifs de grands formats le long des principaux axes structurants et des zones d'activités ;
- Possibilité d'encadrer le format et la densité ;
- Interdire dans les zones où ces dispositifs sont actuellement absents (secteurs résidentiels, centre-ville).

Publicités scellées au sol de petit format à Rozérieulles

Densité publicitaire importante Marly

#02

Les publicités et pré-enseignes apposées sur mur ou cl ture

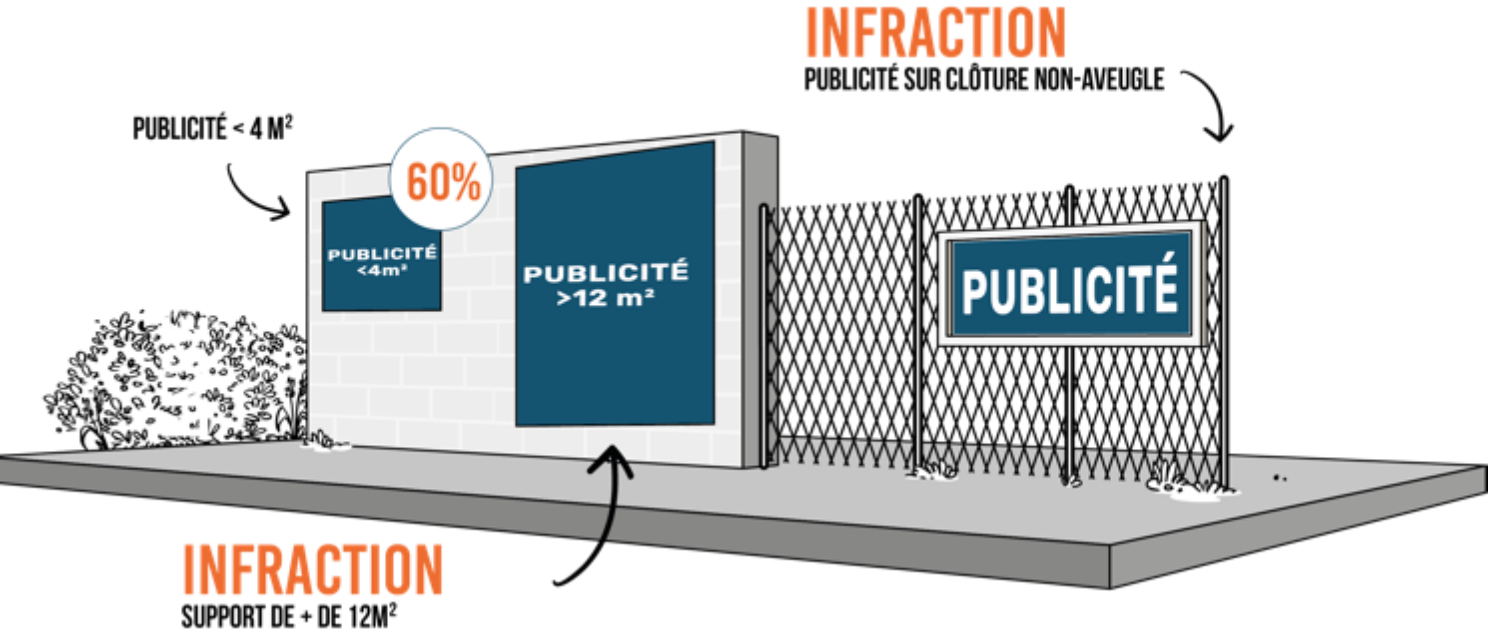

Publicités sur mur Metz et Nouilly

Publicités sur cl ture Woippy et Montigny-l s-Metz

Localisation :

➔ Le long des axes structurants principalement dans les communes du cœur métropolitain.

Enjeux / pistes et de réflexion :

- Des dispositifs de grand format le long des axes structurants pouvant avoir un effet paysager doublé lorsqu'il existe 2 dispositifs sur un mê me mur ;
- Possibilité d'encadrer le format et la densité.

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

#02

Le cas particulier des publicités et pré-enseignes lumineuses

Éclairée par transparence	Éclairée par projection	Numérique

Les publicités / pré-enseignes lumineuses le sont principalement par transparence ou projection (y compris sur mobilier urbain), la publicité numérique est pour l'instant peu présente

Enjeux / pistes et de réflexion :

- Réduire les nuisances lumineuses et les consommations d'énergies.

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

Éléments saillants du diagnostic des enseignes

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

#03

Répartition et localisation des enseignes sur le territoire métropolitain

4200 ENSEIGNES

//

1700 ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

#03

Répartition et localisation des enseignes sur le territoire métropolitain

INFRACTIONS AU CODE DE L'ENVIRONEMENT

40%

TISSU ÉCONOMIQUE DENSE = PRESSION DES ENSEIGNES

- À Metz, au cœur de la métropole et dans les zones d'activités économiques (centres commerciaux, ZA/ZI) et le long des linéaires commerciaux des cœurs de ville ;
- Dans **certaines centralités et petites zones d'activités de communes plus rurales** comme Peltre, Saint-Privat-la-Montagne, Jury, Noisseville.

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

#03

Les enseignes parall les au mur

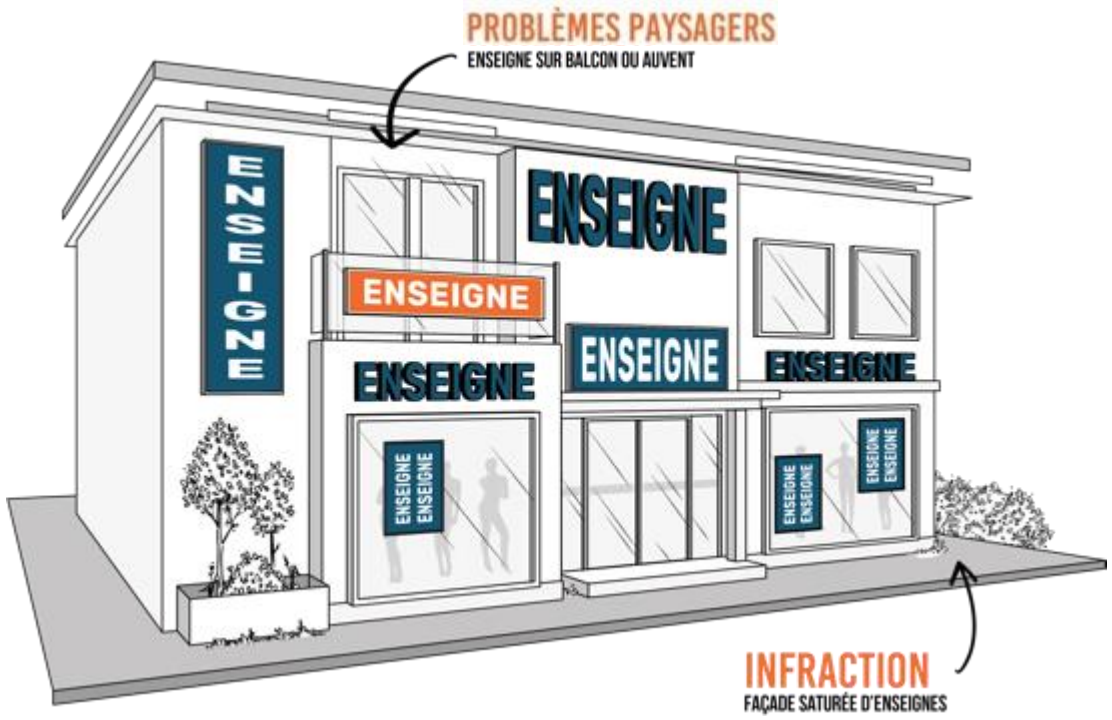

Panneau de fond (Montigny-l s-Metz)

Lettres découpées et store-banne (Montigny-l s-Metz)

➔ Bonne intégration paysag re l'ensemble et tout particuli rement dans les secteurs patrimoniaux (travail conjoint des RLP en vigueur et de l'ABF).

Enjeux / pistes et de réflexion :

- Poursuivre leur bonne intégration paysag re notamment dans les secteurs patrimoniaux ;
- Encadrement possible des lieux d'implantation (sur balcon, restreint aux limites du rez-de-chaussée, etc.).

Sur garde-corps de balcon (Augny)

Cumul excessif d'enseignes en façade Longeville-l s-Metz

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

#03

Les enseignes perpendiculaires au mur

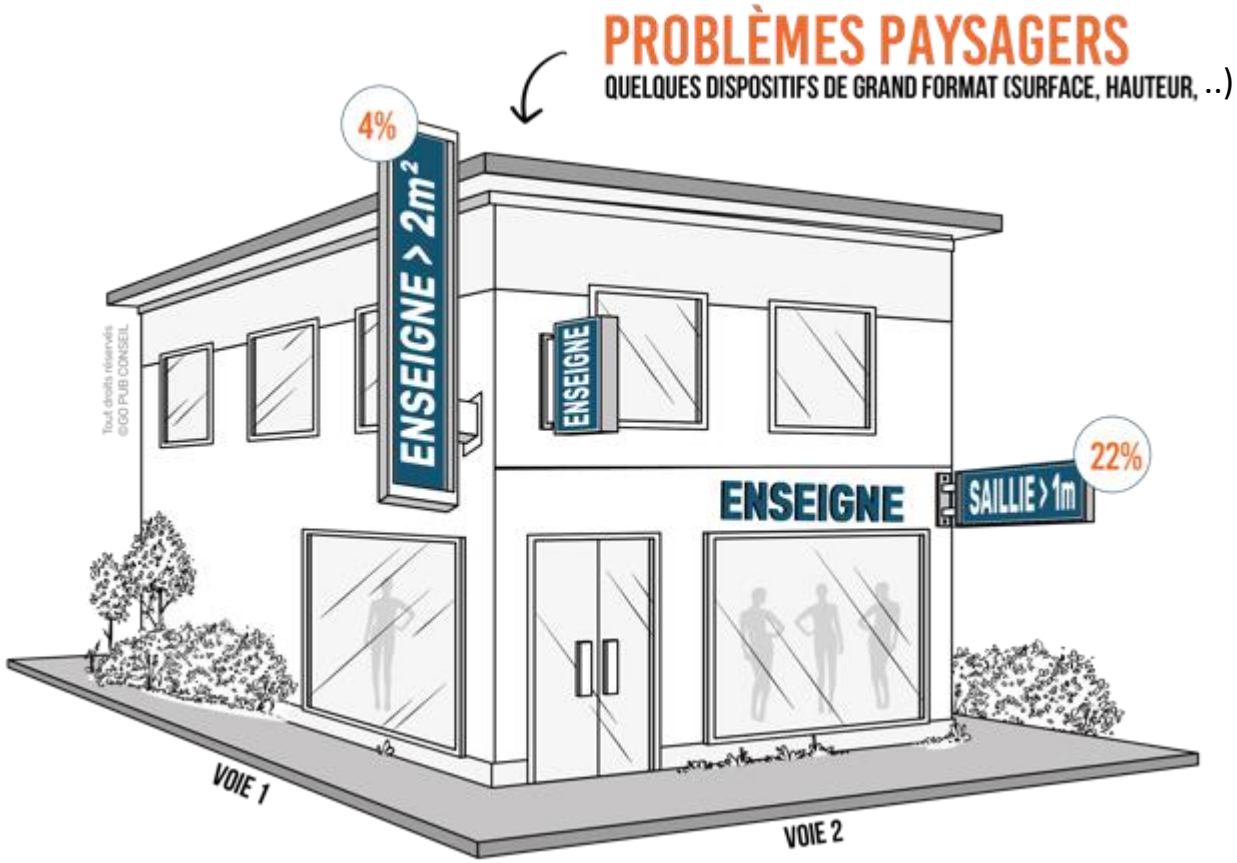

Enseigne perpendiculaire de petit format (Cuvry)

Enseigne perpendiculaire avec une hauteur importante (Metz)

Enseignes perpendiculaires multiples (Montigny-l s-Metz)

Enjeux / pistes et de réflexion :

- Favoriser des dispositifs de petit format (impact paysager limité) ;
- Possibilité de limiter le nombre ;
- Assurer une bonne intégration architecturale.

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

#03

Les enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol

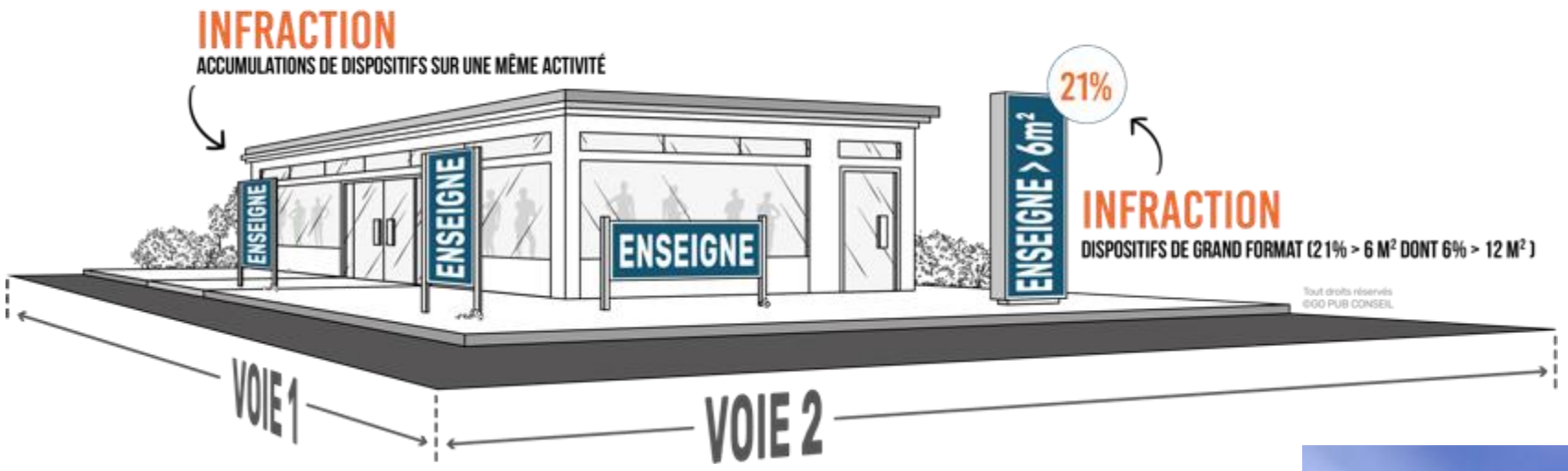

Enseigne type « panneau 4 par 3 » >12 m² Marly

Formes diverses >12 m² Moulins-L s-Metz

Enjeux / pistes et de réflexion :

- Réduire l'impact paysager notamment au niveau des zones d'activités ;
- Tendre vers une harmonisation et une réduction des formats autorisés (grands formats en zones d'activités) ;
- Possibilité d'interdire dans certaines zones du territoire ;
- Encadrer les enseignes < 1m² (petit format (chevalets) principalement en centre-ville).

Type « totem » Augny

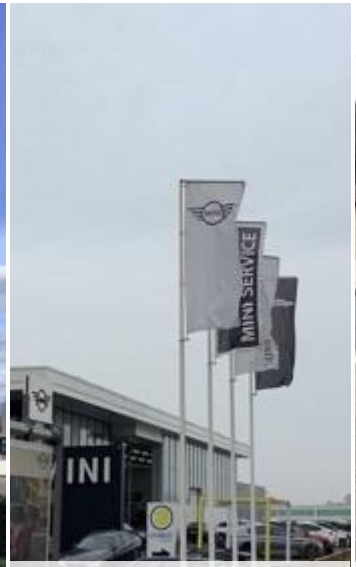

Enseignes de type drapeau Metz

Type « chevalet » Ch tel

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

#03

Les enseignes sur cl ture

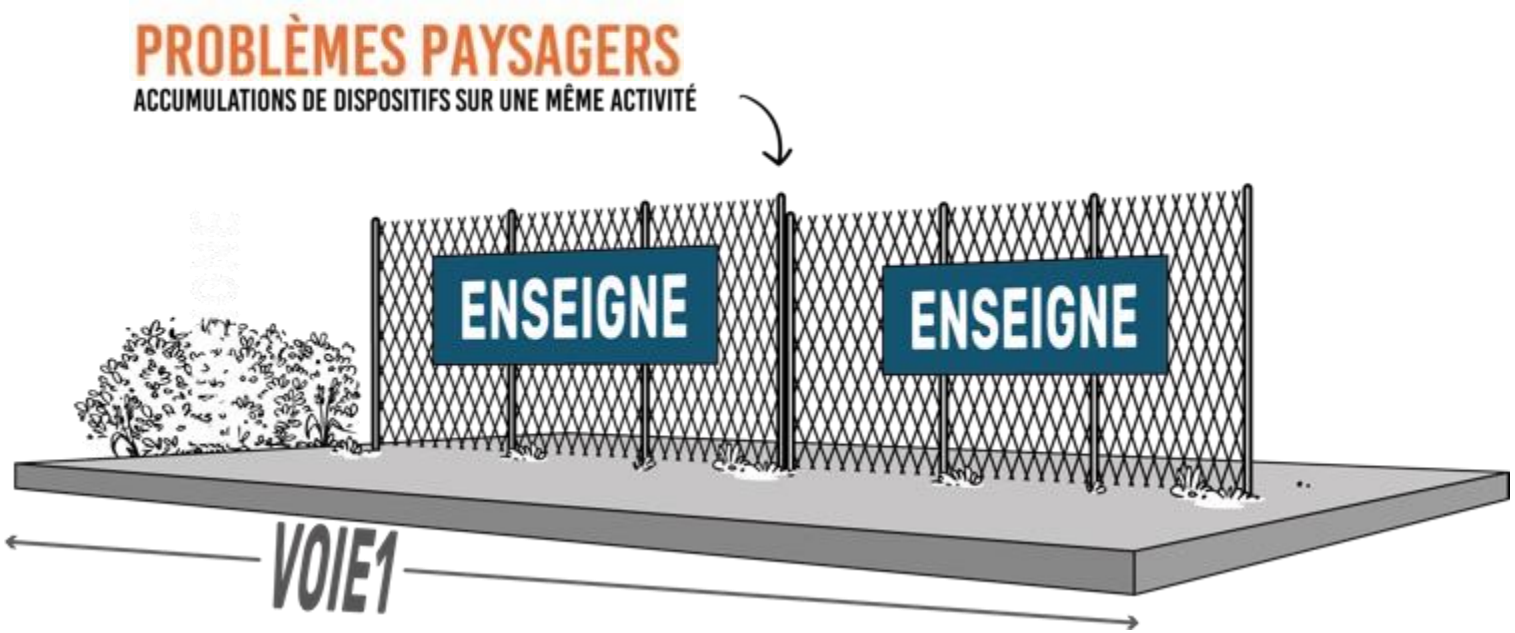

Enseigne sur cl ture non aveugle Montigny-l s-Metz

Enseigne sur cl ture aveugle Vernéville

Enseignes multiples sur cl ture non aveugle Metz

Enjeux / pistes et de réflexion :

- Réduire l'impact paysager notamment au niveau des zones d'activités ;
- Encadrer leur format et leur nombre voir leur implantation (78% des enseignes sur cl ture ont une surface <4m²) ;
- Possibilité d'interdire dans certaines zones du territoire ;
- Faible présence sur le territoire.

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

#03

Les enseignes sur toiture ou terrasse en tenant lieu

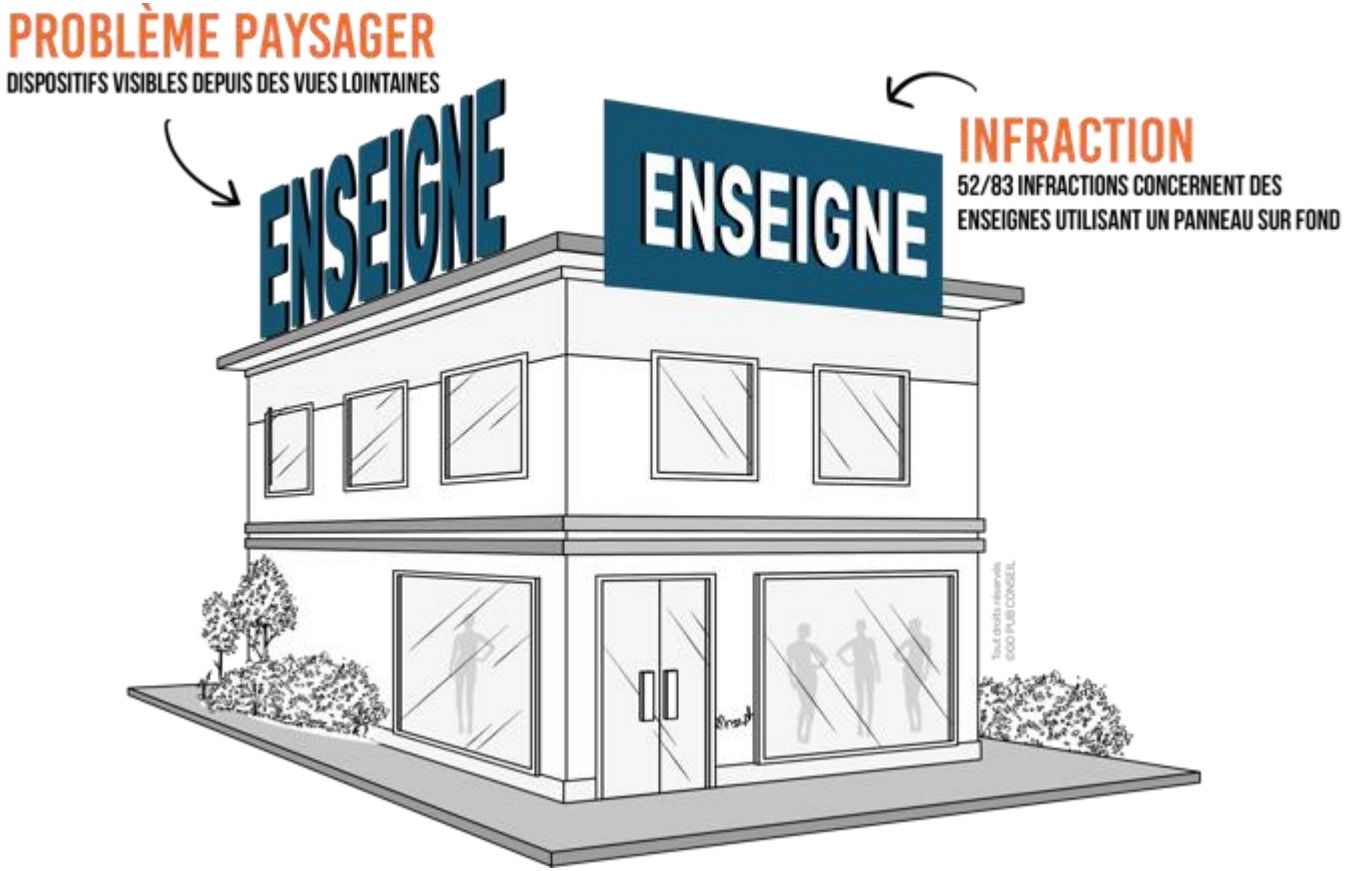

Enseigne sur toiture en lettres découpées Metz

Enseigne sur toiture sur panneau sur fond Augny

Enseigne sur toiture en lettres découpées Augny

Enjeux / pistes et de réflexion :

- Fort impact paysager ;
- Possibilité d'interdire dans certaines zones du territoire ;
- Encadrer les dimensions (1/3 sont de grand format).

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

#03

Cas particulier des enseignes lumineuses

Multiples enseignes lumineuses numériques

Enseigne éclairée par transparence (néon)

Enjeux / pistes et de réflexion :

- Réduire les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie ;
- Anticiper le développement du numérique et encadrer les dispositifs lumineux l'intérieur des vitrines.

Enseignes lumineuses par projection

Enseignes numériques

Enseigne lumineuse éclairée par de la LED

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

1 ères pistes de réflexions pour le futur RLPi

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

Les enjeux sur le territoire de Metz Métropole

CARTE DE SYNTHESE : PUblicitE EXtERiEURE Et iNtERdictioNs

RLPI EURoMÉtRoPol E dE MEtZ

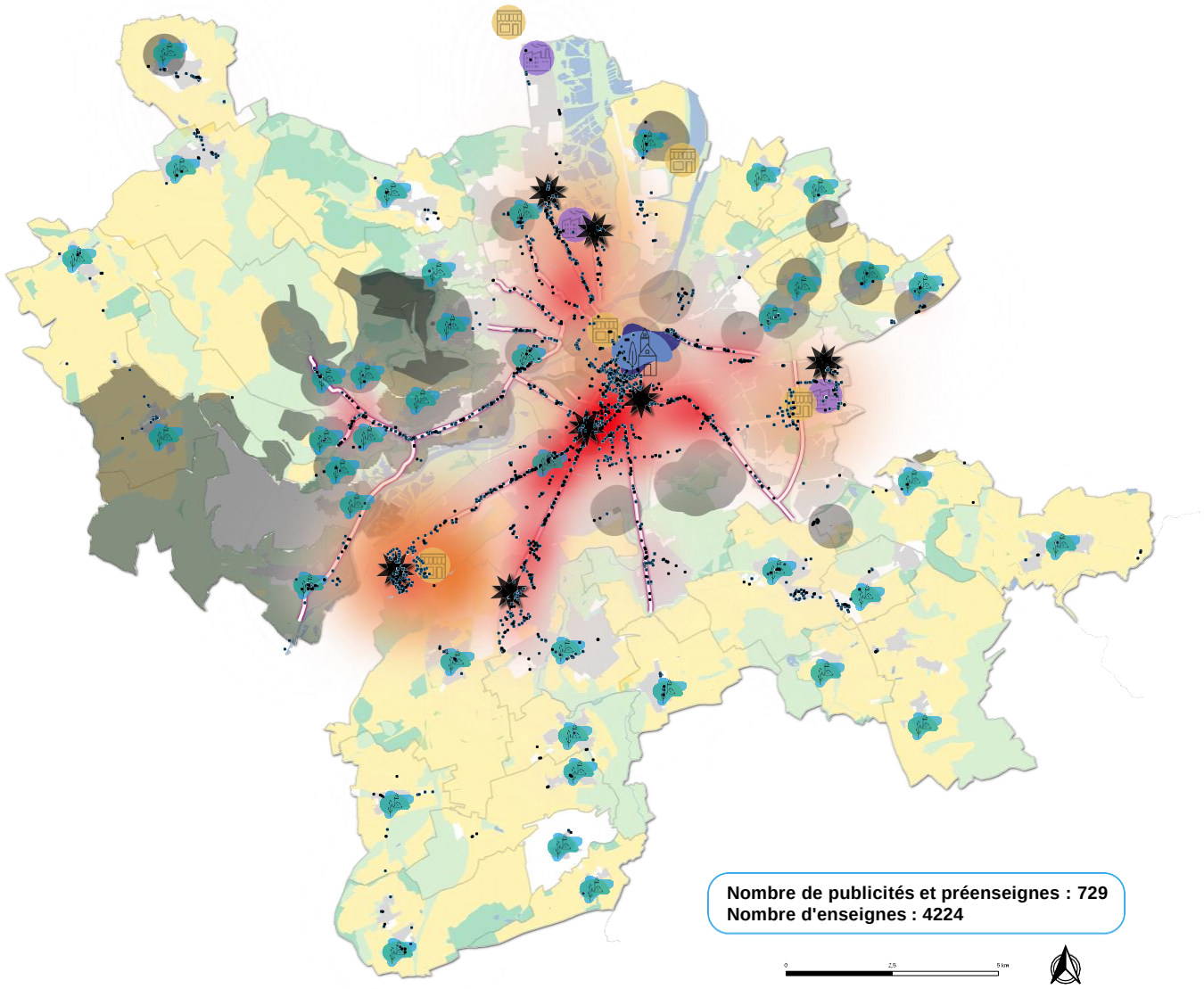

RLPi
RÈGLEMENT LOCAL DE INTERCOMMUNAL PUBLICITÉ
METZ MÉTROPOLE

LEGENDE

- Publicités et préenseignes recensées sur le territoire eurométropolitain
- Enseigne recensées sur le territoire eurométropolitain
- Intensité de présence des Publicités et préenseignes pondérée par la surface d'affichage*
- Intensité de présence des enseignes pondérée par la surface d'affichage*
- Points noirs publicitaires
- Espaces commerciaux d'envergure métropolitaine
- Principaux centres industriels et logistiques métropolitains
- Metz, cœur de l'Eurométropole
- Bourgs à conforter par une signalisation harmonieuse des activités et services de proximité et dont les perspectives paysagères d'entrées et sorties de territoire méritent d'être préservées de toute pollution publicitaire
- Principaux axes structurants
- Interdictions relatives et absolues
- Limites d'agglomération
- Cours d'eau
- Espaces Boisés Classés du PLUi
- Zones naturelles du PLUi
- Zone agricole du PLUi
- Limites communales

* L'intensité est calculée sur la base d'une matrice de distance entre les dispositifs, pondérée par leur surface d'affichage. Plus les dispositifs sont proches et de surface importante plus le gradient s'intensifie en couleur.

Réalisation : Bureau d'étude GoPub Conseil, novembre 2021
Source : Metz Métropole, INPN, PNR Lorraine, Atlas des patrimoines, IGN, GoPub Conseil

Tous droits réservés GO PUB - Document confiden

#04

Les enjeux sur le territoire de Metz Métropole – dans les secteurs patrimoniaux

Présence de publicité apposée sur mobilier urbain

Veiller la bonne intégration architecturale des enseignes sur façade

Dispositifs lumineux l'intérieur des vitrines

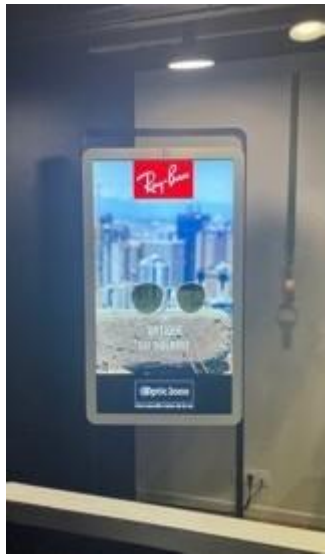

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

Les enjeux sur le territoire de Metz Métropole – les axes structurants et grandes art res urbaines

- Une forte pression publicitaire avec des dispositifs de grand format et une succession de dispositifs sur mur et scellées au sol
- Un effet d'accumulation entre publicités et enseignes venant g ner la bonne visibilité des activités

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

Les enjeux sur le territoire de Metz Métropole – les zones d'activités

- Une forte pression publicitaire avec des dispositifs de grand format et une succession des dispositifs
- Un effet d'accumulation entre publicités et enseignes parfois de grand format (sur toiture, sur façade, scellées au sol, sur cl ture)
- Des exemples sur le territoire d'enseignes en zones d'activités bien intégrées : centre commercial Waves et Boulevard de Tr ves

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

#04

1 res pistes de réflexions en mati re de publicités et pré-enseignes

1. *Publicités, enseignes et préenseignes* : Veiller au bon respect des r gles nationales pour l'ensemble des dispositifs (état d'entretien des dispositifs, surdensité et saturation de certains dispositifs, format trop important, …) ;

2. *Publicités, enseignes et préenseignes* : Réguler les pollutions lumineuses notamment dans les cœurs urbains (mise en place d'une plage d'extinction nocturne renforcée, limitation en nombre et/ou en format des enseignes/publicités numériques, r gles concernant les supports lumineux l'intérieur des vitrines etc.) ;

3. *Publicités et préenseignes* : Préserver les espaces peu ou pas impacté par la pression publicitaire (espaces patrimoniaux, secteurs dominance résidentielle, etc.) ;

4. *Publicités et préenseignes* : Mettre en place des r gles dédiées la publicité sur le mobilier urbain notamment dans les secteurs patrimoniaux pour garantir leur efficience et leur pérennité (si elle est souhaité) (possibilité d'encadrer le format, le nombre, la densité, etc.) ;

5. *Publicités et préenseignes* : Limiter la densité et les formats publicitaires sur des secteurs fortement impactés par la pression publicitaires (sur et aux abords des zones d'activités, le long de certains axes structurants du territoire de l'Eurométropole, etc.) ;

6. *Publicités et préenseignes* : Favoriser, d s lors que c'est possible, l'harmonisation des r gles entre communes et entre secteurs pour garantir une cohérence l'échelle Métropolitaine.

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

#04

1 res pistes de réflexions en mati re d'enseignes

1. *Enseignes* : Favoriser une meilleure lisibilité / cohérence des enseignes en façade (enseignes parall les au mur et perpendiculaires au mur) et une plus grande qualité des fronts b tis (mise en place de r gles d'implantation des enseignes, de limitation en nombre éventuellement, etc.) avec une vigilance particuli re dans les secteurs patrimoniaux ;

2. *Enseignes* : Contenir les formats (surface, hauteur, largeur) et limiter l'impact des enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol y compris les supports de petits formats (proposer si possible des r gles harmonisées l'échelle intercommunale pour éviter les phénom nes de report, limiter en nombre les enseignes de petits formats etc.) ;

3. *Enseignes* : Encadrer les enseignes sur cl ture pour privilégier la qualité et non la quantité notamment dans les zones d'activités (mise en place de r gles concernant le format, le nombre, le non-cumul etc.) ;

4. *Enseignes* : Diminuer le fort impact sur les paysages urbains des enseignes sur toiture (limiter voire interdire l'utilisation de ces supports sur certains secteurs, limiter le format et/ou la hauteur de ces enseignes, etc.) ;

5. *Enseignes* : Encadrer les enseignes temporaires pour éviter leur multiplication au détriment des enseignes permanentes.

#04

Vos préconisations pour le RLPi de l'Eurométropole de Metz ?

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel

Merci pour votre attention et votre participation

Tous droits réservés GO PUB - Document confidentiel